

Encore plus de travailleurs détachés grâce à la loi loi “avenir professionnel” !

écrit par Maxime | 31 août 2018

Il y a beaucoup de contradictions dans la politique économique menée par Macron :

<http://resistancerepublicaine.com/2018/08/29/les-resultats-economiques-de-macron-sont-desastreux/>

Les retraités sont pointés du doigt au motif que leurs revenus ne sont pas des revenus du travail.

Pourtant, on peut avoir une autre analyse et compte tenu de leurs cotisations, considérer que la pension de retraite est un salaire différé. Il n’y a rien d’exagéré, de plus, dans cette analyse compte tenu du faible niveau des rémunérations pour beaucoup de Français. S’ils ne cotisaient pas pour leur retraite, ils auraient sans doute fait depuis longtemps une révolution ouvrière pour se réapproprier le pouvoir économique... **La perspective de toucher une pension de retraite contribue à maintenir la paix sociale. Le gouvernement joue encore avec le feu...**

Plus les pensions sont dégradées, plus les personnes ayant atteint l’âge de partir à la retraite sont incitées à s’accrocher à leur poste. **Ce n’est pas ainsi que le chômage des jeunes diminuera...** Autant de postes qui ne se libéreront pas pour les jeunes Français.

Au contraire, la loi « Avenir professionnel » permettra aux employeurs de recourir encore davantage aux travailleurs détachés, une mesure s’ajoutant à d’autres effarantes (assouplissement du recours au travail des plus jeunes, discrimination positive pour les personnes du sexe le moins

payé dans telle ou telle entreprise):

<http://resistancerepublicaine.com/2018/08/14/les-thenardier-en-revaient-macron-la-fait-loi-passee-en-douce-1-le-droit-dexploiter-les-enfants/>

<http://resistancerepublicaine.com/2018/08/15/lois-passees-en-douce-2-2-discrimination-positive-pour-les-femmes/>

On voit bien que le but est d'assécher les finances des générations les plus âgées pour briser les solidarités intergénérationnelles, fragiliser les finances des Français notamment de souche pour les mettre en concurrence avec la main-d'oeuvre étrangère.

<https://www.boursorama.com/bourse/actualites/encadre-france-les-reformes-cachees-du-projet-de-loi-choisir-son-avenir-professionnel-b079730507907e49ddad3736b3bb83cb>

« *Le projet de loi facilite le recours au travail détaché tout en sanctionnant davantage les entreprises qui violent la loi* ».

Si les conditions sont assouplies, personne n'aura intérêt à violer la loi... du moins, dans les grands groupes disposant de services des ressources humaines maniant sans difficulté le droit social et en maîtrisant toutes les subtilités.

Si demain le gouvernement propose une loi selon laquelle toute femme non voilée peut légitimement être violée, sous la pression des partisans de la charia et afin de ne pas perdre cet électorat (ils en sont capables), il aura beau prévoir un doublement de la peine prévue actuellement en cas de viol d'une femme non voilée, on aura du mal à se satisfaire d'une telle législation...

Le projet de loi « Avenir professionnel » « allège les procédures administratives et supprime la taxe de 40 euros par salarié détaché qu'auraient dû payer les entreprises étrangères » ayant recours au dispositif dès le 1er janvier

2018, comme le prévoyait la loi Travail de 2016 ».

« **Le plafond des amendes pour manquement lié au travail détaché sera relevé de 2.000 à 4.000 euros.** Si l'entreprise ne paie pas l'amende, elle verra ses activités suspendues ». Cette loi illustre le mépris de Macron et de sa clique pour les Français. Il leur refuse un patriotisme économique que justifient pourtant les caractéristiques du lien de nationalité, qui exprime un rapport d'attachement à la France.

Ce mondialiste déconstruit notre pays sous couvert de « changement ». Il n'agit pas pour le peuple français, contrairement à ce que prescrit l'article 2 de la Constitution, mais pour le mettre en concurrence avec la main-d'oeuvre étrangère pour le plus grand profit des grands actionnaires, du grand patronat (car le petit patronat quant à lui ne recourra pas au travail détaché dans bien des cas, compte tenu du fait qu'il maîtrise moins bien le droit social et craindra de tomber dans les chausse-trappes du dispositif et d'encourir les lourdes sanctions prévues désormais par le projet de loi).

<https://www.bfmtv.com/politique/gaulois-refractaires-au-changement-l-opposition-indignee-par-les-propos-de-macron-1514066.html>

Cette mesure est encore un avantage conféré aux propriétaires de patrimoines volatiles, leur permettant de se jouer des frontières afin d'échapper aux législations nationales visant à lutter contre les excès du capitalisme mondialisé. Ils pourront désormais améliorer davantage encore le revenu de leurs actions en spéculant davantage encore sur la main-d'oeuvre.

De la même manière que le remplacement de l'ISF par l'IFI profite à ces capitalistes titulaires, comme la ministre Pénicaud, d'un patrimoine essentiellement mobilier.

<https://www.lexpress.fr/actualite/politique/muriel-penicaud-la-rge-beneficiaire-de-la-reforme-de-l-impot-sur-la->

[fortune_1973123.html](#)

Macron aime l'élite financière, les ultra riches qui peuvent jouer à leur guise avec les frontières nationales. Le reste, les « Gaulois », les pauvres, n'intéressent pas Macron